



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERAL

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2007/54
29 juin 2007

Original: FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts
du RID et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Genève, 11-21 septembre 2007
Point 2 de l'ordre du jour

CITERNES ^{*/}

Traitement thermique

Transmis par le Gouvernement de la France

RÉSUMÉ

Résumé : Ce document vise à exiger un traitement thermique des citernes destinées au transport de gaz construites en acier à grains fins.

Mesures à prendre : Modifier le 6.8.5.1.1.

^{*/} Diffusé par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) sous la cote OTIF/RID/RC/2007/54.

Introduction

1. Dans le cadre de l'application des codes techniques reconnus par la plupart des autorités compétentes, le traitement thermique après soudage est exigé pour les citernes destinées au transport de matières de la classe 2 construites en acier à grains fins.
2. Le traitement thermique n'apparaît pas dans les normes de construction des citernes référencées dans le RID/ADR ou dans les normes de matériaux utilisés dans la construction de ces citernes.
3. Cette mesure nous semble importante pour maintenir le niveau de sécurité existant et nous proposons de la conserver en modifiant le 6.8.5.1.1.

Proposition

4. Modifier le 6.8.5.1.1 b) pour lire:

- " b) Les réservoirs construits en acier à grains fins, destinés au transport
- des matières de la classe 2 ; et
 - du No ONU 1052 fluorure d'hydrogène anhydre et du No ONU 1790 acide fluorhydrique contenant plus de 85% de fluorure d'hydrogène, de la classe 8,

doivent être traités thermiquement pour éliminer les contraintes thermiques."

Justification

Sécurité : améliore la sécurité.

Faisabilité : aucun problème.

Application réelle : cette proposition permet de maintenir le niveau de sécurité exigé dans la plupart des pays.
